

**Le 18 janvier 2022, le parlement européen a élu à la présidence une députée maltaise anti IVG, Roberta Metsola, à la majorité absolue, dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.**

Ce résultat d'élection donne un signal négatif voire provocateur et extrêmement choquant envers les femmes et les filles de tout pays.

Comment une majorité de député-es a-t-elle pu voter pour cette députée qui se positionne elle-même anti-IVG ?

Malte comme l'Andorre, dont le président de la République française, M. Macron et l'évêque d'Urgell en Catalogne, sont coprinces, et le Vatican, en Europe, interdisent ce droit, encore à l'heure actuelle.

L'Andorre, état transfrontalier de la France est l'un des derniers pays européens où l'interruption volontaire de grossesse est totalement interdite, quel que soit le motif.

**Quel est le message envoyé aux européennes ?**

**Quel terrible symbole !**

**Ce parlement, composé de 40% de femmes, est sensé défendre les droits des femmes, droits toujours bafoués, la preuve en est.**

Il est à rappeler que :

- Simone Veil qui s'est battue pour le droit à l'avortement (loi Veil 1975), a été élue à plus de 40 ans (1979), la première présidente du parlement européen.
- L'avortement clandestin provoque « la mort d'une femme toutes les 9 minutes dans le monde.
- En France, le 19 janvier 2022, le Sénat a rejeté en deuxième lecture, la proposition de loi visant à rallonger le délai IVG

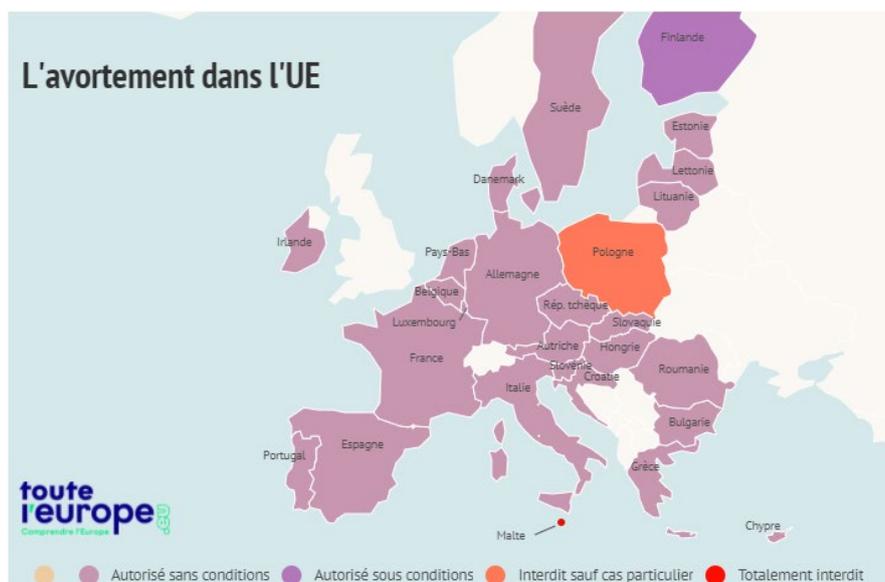
**Nous demandons :**

La démission ou la destitution de cette élue au poste de présidente, dès maintenant,  
Au président Macron, en qualité de coprince, de tout mettre en œuvre pour autoriser le droit à l'avortement en Andorre.

## Mais où en est le droit à l'avortement dans l'union européenne ?

Presque tous les pays européens autorisent l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Après un référendum, l'Irlande est devenue le dernier pays de l'Union européenne à légaliser l'avortement en 2018. A l'inverse, la Pologne restreint fortement sa pratique et Malte l'interdit totalement.

Comment est appliqué le droit à l'avortement en Europe ?



### Avortement autorisé sans conditions

Sur 27 Etats membres, 24 pays de l'Union européenne ont légalisé ou dépenalisé l'avortement, sans besoin de justification de la part de la femme qui décide de recourir à l'IVG. Le délai maximal pour avorter varie de 10 semaines d'aménorrhée au Portugal à 24 semaines aux Pays-Bas, plus de la moitié des pays ayant fixé cette limite à 12.

En **France**, l'IVG a été autorisée par la loi Veil de 1975. Le délit d'entrave à l'IVG a quant à lui été définitivement adopté par le Parlement le 15 février 2017 : ce texte de loi s'attaque aux sites de "désinformation" sur l'IVG, qui agissent dans le but de dissuader ou d'induire intentionnellement en erreur les femmes qui souhaitent s'informer sur l'avortement.

Au **Luxembourg**, la dépenalisation de l'avortement date du 22 décembre 2014. Elle permet aujourd'hui aux Luxembourgeoises de recourir à l'IVG dans un délai de 12 semaines après le début de la grossesse, comme en France. Auparavant, l'interruption volontaire de grossesse n'était autorisée au Grand-duché qu'en cas de "détresse".

Depuis mars 2018, **Chypre** autorise également l'IVG jusqu'à 12 semaines de grossesse, sans avoir à justifier comme auparavant d'un risque pour la santé. Le délai est de 19 semaines en cas de viol ou d'inceste.

En **Irlande**, la légalisation de l'avortement est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Elle autorise l'IVG sans conditions jusqu'à 12 semaines et 24 semaines dans les cas de "risque pour la vie" ou de "grave danger pour la santé" de la femme enceinte. Elle permet aussi l'avortement en cas d'anomalie du fœtus qui pourrait conduire à sa mort *in utero*.

## Mais où en est le droit à l'avortement dans l'union européenne ? (suite)

### Avortement autorisé sous conditions également

En Scandinavie, la loi **finlandaise** autorise l'IVG avant 17 ans ou après 40 ans, après quatre enfants ou en raison de difficultés économiques, sociales ou de santé. En pratique, elle est aisée à obtenir.

### Avortement interdit ou limité

Il n'y a qu'à **Malte** que l'IVG est totalement interdite, quelle que soit la situation. Les contrevenants, femmes ayant avorté ou médecins ayant pratiqué une IVG, risquent jusqu'à 3 ans de prison ferme.

Idem pour Saint Marin.

En **Pologne**, l'avortement n'est autorisé qu'en de cas de viol, d'inceste ou de danger pour la vie de la mère depuis janvier 2021. Après avoir tenté de l'interdire totalement en 2016, le gouvernement l'a restreint en supprimant la possibilité d'avorter en cas de malformation grave du fœtus, qui concernait 90 % des IVG dans le pays. Cette lourde restriction du droit à l'avortement résulte de l'application par le gouvernement d'un arrêt rendu en octobre 2020 par le Tribunal constitutionnel, dont l'indépendance vis-à-vis de l'exécutif est remise en cause. Pour Dunja Mijatović, commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, cet arrêt revient à une interdiction quasi-totale de l'avortement et à une violation des droits de l'homme.

### Le cas de l'Andorre - notre président vice prince

La petite principauté pyrénéenne (85 500 habitants) est l'un des derniers États européens – avec Malte, Saint-Marin et le Vatican – à interdire totalement l'avortement, même en cas de viol, inceste, maladie du fœtus ou danger de mort pour la mère.

Avorter y constitue un délit passible de 6 mois de prison pour la femme enceinte, et de 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction d'exercice pour le médecin qui pratique l'intervention.



## Réalité du droit à l'IVG : remises en question et difficultés d'accès

### Un droit fragile

Si la plupart des pays européens autorisent maintenant l'IVG, son maintien est loin d'être garanti. En décembre 2013, un projet de loi restreignant le droit à l'avortement en **Espagne** avait été approuvé en Conseil des ministres. Promesse électorale du Premier ministre conservateur Mariano Rajoy, il prévoyait de limiter l'IVG aux cas de grave danger pour la vie, la santé physique ou psychologique de la mère ou de viol. Face aux nombreuses manifestations, le gouvernement a retiré le projet en septembre 2014. A la place, il a proposé une loi interdisant aux mineures d'avorter sans le consentement de leurs parents. Celle-ci a été adoptée par le Sénat en septembre 2015.

Au **Portugal**, l'avortement a été légalisé en mars 2007 jusqu'à la dixième semaine de grossesse, après un référendum où 59,3 % des votants avaient répondu "oui", contre 40,7 % de "non". Le 22 juillet 2015, le gouvernement portugais a toutefois décidé d'amender la loi en mettant à la charge des femmes tous les frais liés à l'arrêt de leur grossesse. Celles-ci doivent également se soumettre à un examen psychologique approfondi si elles souhaitent engager ce processus.

En **Slovaquie**, au moins 11 propositions de loi visant à limiter l'accès à l'avortement ont été déposées en l'espace de deux ans. Des propositions qui ne résultent pas d'une opinion publique majoritairement hostile à l'IVG, mais d'un lobby catholique influent dans le pays.



### Objection de conscience

Enfin, dans la pratique, l'IVG reste fortement limitée dans certains pays. Les médecins peuvent en effet faire appel à la "clause de conscience", qui les autorisent à ne pas pratiquer d'acte pouvant heurter leurs convictions éthiques, morales et religieuses.

Si le taux de médecins objecteurs de conscience atteint en moyenne 10 % en **Europe**, il représentait 71 % des praticiens en **Italie** en 2016, voire 79 % dans la région de Rome (Latium). Résultat : on compterait dans le pays entre 12 000 et 15 000 avortements clandestins par an selon le gouvernement. Des ONG avancent quant à elles le chiffre de 50 000.

En France, il semblerait également que de moins en moins de médecins veulent pratiquer l'IVG.

## Mon corps, Mon droit, Mon choix

## Le 8 mars, toutes et tous mobilisé-es

**Pour toute information : IVG.GOUV.FR - 0800 08 11 11 (anonyme et gratuit)**